

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 08 DECEMBRE 2021 A 20 HEURES**

**DATE DE CONVOCATION : 30/11/2021.**

**PRESENTS** : Mmes Valérie VIGIER, Valérie NAU, Béatrice SARTRON, Carine MALAPEYRE,  
Mrs Éric CHOLLET-GABARD, Robert BOURSEAU, Louis DUCARRE,  
Jean-Marc ROBERT, Daniel CAPY, Nicolas LACROIX, Christophe COTTIN.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Christine LAVIDALIE, Mme Isabelle GENSOU a donné  
procuration à Mme Valérie VIGIER, Annabelle GROMENIL, Marc BOULOUX.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Carine MALAPEYRE.

Le compte rendu du conseil municipal du 27 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

Le compte rendu du conseil municipal du 17 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

**1. PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES**

Madame Marie-France REGIS, Présidente de la communauté des communes et Madame Nathalie MORAND, directrice générale sont venues présenter à l'ensemble des élus le rapport d'activité 2020.

**2. CONVENTION ABRIS BUS « JEAN ROUX » ET « LA GARE »**

Madame le Maire présente la convention proposée par la Région pour les deux abris bus installés afin que celle-ci soit envoyée pour pouvoir obtenir la subvention.

**3. LOCATAIRES 6 BIS ET 12 PLACE DE LA POSTE**

Madame RIVIERE a emménagé début décembre dans le logement situé au 6 bis Place de la Poste.

Monsieur et Madame COMBRET ont aménagé début décembre dans le logement situé 12 Place de la Poste.

Madame BARRAUD a donné son préavis pour quitter le logement situé Avenue de la Cave.

**4. DECISION MODIFICATIVE**

La décision modificative n°2 est acceptée à l'unanimité pour financer l'étude du CAUE et l'achat du terrain au lieu-dit « La Barre ».

**5. ADMISSION EN NON-VALEUR**

La Trésorerie demande l'admission en non-valeur les loyers non perçus en 2019 et 2020. Le conseil municipal accepte l'admission en non-valeur pour l'année 2019 pour un montant de 835.36 €. Pour les impayés de 2020, Madame le Maire a rencontré les locataires concernés pour leur demander de trouver un arrangement avec la Trésorerie afin de régulariser leur situation pour 2020.

**6. AUGMENTATION DES LOYERS SUIVANT L'INDICE INSEE**

Madame le Maire propose d'augmenter le montant des loyers locatifs en suivant l'indice INSEE pour l'année 2022. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

.../...

## **7. AUGMENTATION LOCATION FOYER COMMUNAL**

Madame le Maire propose une révision des tarifs de location du foyer communal applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

	TARIF		LOCATION 2 <sup>ème</sup> JOUR	
	ACTUEL	PROPOSÉ	ACTUEL	PROPOSÉ
Périssacais(es)	150.00 €	200.00 €	75.00 €	90.00 €
Hors commune	300.00 €	350.00 €	75.00 €	90.00 €

Le Conseil Municipal accepte cette augmentation à l'unanimité

Monsieur Nicolas LACROIX propose de réfléchir à une prestation ménage qui pourrait être proposée avec la location du foyer communal.

## **8. FUSION DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DES BASSINS VERSANTS DE LA SAYE, DU GALOSTRE ET DU LARY**

Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Saye de Galoste et du Lary (SMASGL) et du Syndicat Mixte du Bassin du Lary (SYMBAL) ont fusionné afin de regrouper leurs compétences.

Vu le nouveau statut, il est demandé au Conseil Municipal de procéder à l'élection de deux délégués titulaires et un délégué suppléant.

Monsieur Robert BOURSEAU et Monsieur Eric CHOLLET-GABARD sont proposés en tant que titulaires et Monsieur Nicolas LACROIX en tant que suppléant.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## **9. DEVIS ALARME INCENDIE FOYER COMMUNAL**

Le foyer communal n'est pas doté d'alarme incendie, ce qui est obligatoire, rendant ce lieu non conforme. Un seul devis est proposé, de la Société ACCORD INCENDIE pour un montant de 2 389.20 €.

Le conseil municipal demande de faire un devis supplémentaire.

## **10. DEVIS CAMERA**

Suite au récent vol des plantations au Monument Sidi Brahim et des nombreuses incivilités sur la commune, il est envisagé d'équiper la commune de caméras et de liseuses de plaques d'immatriculation.

Deux devis ont été demandé :

DIGIT-E : 41 061.37 € T.T.C

DE TEXTIAL : devis en cours non encore transmis.

Une partie des élus est d'accord pour l'installation de caméra. Monsieur Louis DUCARRE a un avis partagé, il est contre les liseuses de plaques. Monsieur Jean-Marc ROBERT et Daniel CAPY s'abstiennent.

.../...

## **11. DEVIS ZONE SPORT**

Dans la continuité de l'aménagement de la zone sport, Madame le Maire propose le devis de Sport Equipement :

- Skate parc : 42 680.00 €
- Parcours santé : 25 680.00 €
- Mobiliers urbains : 6 890.00 €
- Jeux d'enfants : 2 680.00 €

Un dossier de demande de subvention sera déposé. Madame le Maire préfère réaliser l'aménagement de cette zone en plusieurs tranches afin d'avoir la possibilité de déposer un dossier de subvention à chaque fois.

Un devis sera demandé pour une installation électrique dans cette zone.

## **12. VOLETS ROULANTS LOGEMENT + PORTE SECRETARIAT MAIRIE**

Des dysfonctionnements de volets roulants PVC ont été constatés sur les logements les derniers logements construits.

Un devis a été établi par MONDIAL MENUISERIE pour un montant de 2 450.00 €.

Le devis est accepté par l'ensemble du Conseil Municipal.

Afin de mettre aux normes l'accès de la mairie pour les personnes handicapées, un accès direct au secrétariat de la mairie est envisagé sur le côté. Pour cela, une nouvelle porte aux normes doit être installée.

Un devis est réalisé pour une porte esthétiquement identique à celle de l'entrée actuelle par MONDIAL MENUISERIE pour un montant de 3 948.00 €

Le devis est accepté par l'ensemble du Conseil Municipal.

## **13. ECOLE**

Monsieur LACROIX nous informe du résultat du sondage fait auprès des parents pour la rentrée prochaine.

83 enfants seraient inscrits à la rentrée 2022.

7 cas de dérogations seraient acceptés par rapport à la règle définie (3 pour PERISSAC, 4 pour ST CIERS D'ABZAC).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Les Conseillers

Le Maire,  
V. VIGIER